

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MAI 2017**

Date de convocation : 10 mai 2017

Date d'affichage : 10 mai 2017

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, M. LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme SOREL Isabelle, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. VERMILLON Gilles, M. DE ALMEIDA José, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme BOUGERET Florence, M. LEGRAS Olivier, Mme MARTIN NIZIOL Caroline

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAMOU LOPEZ Camille à Mme SELLEM Lucie, Mme PHILIPPE Sandrine à Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme CABOUX Axelle à Mme DUCHEMIN Cécile, M. THOMASSET Ghislain à M. LEGRAS Olivier, M. CATHY Gérard à Mme MARTIN NIZIOL Caroline  
Excusés : Mr HENTGES Guy

**Nombre de votants : 22**

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Monique DARMON

L'an deux mille dix-sept, le 15 mai à 20 : 38, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 27 mars, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 22 voix POUR à l'unanimité.**

**Délibération n°17-025** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le vote des taux d'imposition (budget communal). Les taux sont maintenus identiques à ceux de 2016.

Mme le Maire précise que cette année, les états fiscaux ont été reçus tardivement en mairie. Il n'a donc pas été possible de les faire voter lors du conseil du 27 mars dernier, en même temps que le vote du budget communal. La préfecture nous demandant de délibérer au plus vite sur les taux, le conseil se réunit ce jour pour cette délibération.

Mr LEGRAS s'étonne de l'explication donnée concernant le vote de cette délibération. Une loi précise que la date limite précise bien que fixé au 15 avril au plus tard.

Mme le Maire précise qu'effectivement, c'est juste mais que cela n'était pas possible cette année car les états fiscaux ont été reçus très tardivement en mairie et que nous n'avons pas pu voter les taux lors du dernier conseil du 27 mars dernier. Cependant, même en dehors des délais, il est possible de demander une dérogation en préfecture.

Mme le Maire précise également que les impôts augmentent car les bases augmentent sur décision législative, mais que les taux restent bien inchangés.

Le Maire précise qu'aucune décision du Maire n'a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Le conseil est clos à 21h05

Parole est donnée au public.

La séance est levée à 21h05.

A Gometz le Châtel, le 15 mai 2017.

Le Maire,

Lucie SELLEM.